



Sèvres, le 12 novembre 2013

INFORMATION PERMANENTE

Publication en application des articles L.225-90-1 et R.225-60-1 du Code de commerce et des dispositions du Code AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

CFAO rend publiques les décisions prises par son Conseil de surveillance en ce qui concerne les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, membres du Directoire de la Société.

Plan d'intéressement long terme 2013-2017

Lors de sa séance du 24 juillet 2013, le Conseil de surveillance après avis du Comité des Rémunérations a validé la proposition du Directoire concernant les termes du Plan d'intéressement long terme couvrant la période 2013-2017 et a approuvé le projet d'attribution aux mandataires sociaux au titre de ce plan. Le Directoire du 7 novembre 2013 a fixé définitivement la liste des bénéficiaires.

Les bénéficiaires du plan sont les membres du Directoire, des salariés de métropole avec une fonction de management, ou responsables d'une activité, ainsi que des salariés du réseau qui sont directeurs généraux ou directeurs administratifs et financiers ou membres d'un comité de direction de filiale, ou des collaborateurs identifiés comme potentiels. Au total, l'attribution concerne 622 bénéficiaires.

Le plan sera délivré sous forme d'une rémunération brute différée, soumise à une condition de présence et à une condition de performance, basée sur la progression du Résultat Opérationnel Courant. La condition de performance prévoit un seuil de déclenchement à 80% et un plafonnement du paiement à 150% de la cible.

Le Conseil de surveillance a déterminé que le montant individuel attribuable aux membres du Directoire serait de 30% de la rémunération fixe 2013 augmentée du bonus 2012 payé en 2013.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour la satisfaction de chacune des conditions de performance indiquées ci-dessus ne peut être rendu public.

Rémunération variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2013

Lors de ses réunions des 25 avril et 24 juillet 2013 le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations, a déterminé la partie variable de la rémunération des membres du Directoire pour 2013 (complétant ainsi la partie fixe déterminée par le Conseil de Surveillance du 28 mars 2013).

Messieurs Olivier Marzloff et Alain Pécheur :

Une partie du variable pour 2013 à verser en 2014 est basée sur quatre critères financiers (66%) et une autre sur des critères non financiers (33%). Le seuil de déclenchement du versement du variable est fixé à 90% de l'objectif réalisé, et le maximum du versement, en cas de dépassement des objectifs, est fixé à 200% du montant pour trois critères financiers et à 150% pour le quatrième critère financier. En application de ces critères, la rémunération variable peut représenter jusqu'à 72,5% de la rémunération fixe.

Monsieur Alain Viry :

Une partie du variable pour 2013 à verser en 2014 est basée sur deux critères financiers (60%) et une autre sur des critères non financiers (40%). Le seuil de déclenchement du versement du variable est fixé à 90% de l'objectif réalisé, et le maximum au titre des deux critères financiers est fixé à 171%. En application de ces critères, la rémunération variable peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération fixe.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour la satisfaction de chacune des conditions de performance indiquées ci-dessus ne peut être rendu public.

A propos de CFAO

CFAO est un leader de la distribution spécialisée dans ses métiers clés, la distribution automobile et pharmaceutique, en Afrique et dans les Collectivités Territoriales Françaises d’Outre-mer. CFAO est un acteur majeur de l’importation et de la distribution de véhicules automobiles, de l’importation et de la distribution de produits pharmaceutiques et des prestations de services logistiques y afférentes, de certaines activités industrielles, et de certains services technologiques en Afrique et dans les Collectivités Territoriales Françaises d’Outre-mer. CFAO est présent dans 34 pays, dont 31 pays d’Afrique et sept Collectivités et Territoires d’Outre-Mer, et emploie 11 400 personnes à fin 2012.

En 2012, CFAO a réalisé un chiffre d’affaires total consolidé de 3 585 millions d’euros et enregistré un résultat opérationnel courant de 290,3 millions d’euros.

CFAO est détenu à 97,81 % par TTC (Japon).

CFAO est coté sur NYSE Euronext à Paris.

Retrouvez CFAO sur Bloomberg : CFAO: FP et sur Reuters: CFAO.PA

Pour en savoir plus : www.cfaogroup.com

Contact Investisseurs et analystes

Sébastien Desarbres

Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

+33 1 46 23 56 51

Contact presse

Laurence Tovi

Directrice de la Communication

+33 1 46 23 58 80